



Edito : Adhérez et faites adhérer ! C'est essentiel ! - CTA du 28 mars : apprendre à se passer des moyens indispensables... - Mouvement INTRA 2022 : les dés sont presque jetés ! - Mouvement des contractuels 2022 - Brèves : AESH, Familles de Métiers, E AFC.

Adhérez et faites adhérer ! C'est essentiel !

Vous le savez, vous le voyez, notre organisation est toujours très active sur le terrain et dans les instances. Nos militants ne ménagent pas leur peine. Ils dépensent énormément de temps, d'énergie et d'argent pour défendre la Voie Professionnelle en général et nos adhérents en particulier. D'ailleurs, tous les collègues, adhérents ou non, le savent bien, puisqu'ils sont de plus en plus nombreux à solliciter le SNETAA-FO. Malheureusement, parmi eux, phénomène nouveau, ils sont aussi de plus en plus nombreux à ne pas vouloir adhérer !

En effet, nous avons de plus en plus de collègues qui nous disent être contents de trouver une écoute attentive à leur situation et des propositions de solution éventuelle, beaucoup aussi qui reviennent vers nous pour nous remercier de les avoir accompagnés ou aidés à dénouer leur problème, mais qui au final ne veulent pas adhérer ou mettent fin à leur adhésion une fois leur problème résolu.

Ce comportement est assez étrange. Ces collègues ont pourtant profité des cotisations de ceux qui ne demandent jamais rien, mais qui sont adhérents par principe, parce qu'ils ont conscience que le combat ne peut être que collectif et que le premier soutien qu'ils peuvent apporter, c'est leur cotisation !

Oui chers collègues, sans adhérent, le syndicat n'existe pas. Et si le plus grand nombre ne se syndique plus ou attend d'avoir besoin d'aide pour le faire, alors il est possible que tôt ou tard chacun se retrouve un peu seul face à sa hiérarchie... Les raisons avancées pour ne pas se syndiquer sont systématiquement financières. Oui, le contexte économique actuel et les salaires insuffisants que nous percevons compliquent la vie quotidienne de nombreux salariés. Cependant, quand on y regarde de près, l'argument est un peu léger. En effet, le montant

de la cotisation est certes élevé, mais si nous considérons la déduction fiscale (crédit d'impôts) des 2/3 du montant, alors on se rend vite compte que la charge est largement acceptable. Prenons trois exemples :

- Un contractuel : cotisation à 81€, soit 28€ à la charge du collègue, c'est-à-dire environ 2,30€ par mois.
- Un titulaire à l'échelon 9 : cotisation à 250€, soit 85€ à sa charge, c'est-à-dire environ 7,10€ par mois.
- Un titulaire à l'échelon 5 de la hors classe : cotisation à 314€, soit 106,80€ par an, c'est-à-dire environ 8,90€ par mois.

Chers collègues, **Adhérez et faites adhérer**, c'est essentiel pour l'avenir de chacun !

EM

CTA du 28 mars : apprendre à se passer des moyens indispensables...

Après le CTA du 8 février au cours duquel, malgré nos interventions, nous avons compris que nous allions devoir apprendre à faire sans les moyens d'enseignement nécessaires, ce lundi 28 mars, lors du dernier Comité Technique Académique, nous avons compris que nous allions aussi devoir fonctionner dans nos établissements sans les moyens nécessaires en personnels de direction, en personnels administratifs, de santé, de laboratoire, d'éducation, de professeurs documentalistes, de DDFPT, d'assistants techniques de DDFPT, de surveillance, etc.

Oui, ce quinquennat aura été marqué par les contre-réformes, mais aussi par la diminution des moyens à tous les niveaux. Le pire du pire d'années en années... Quand allons-nous toucher le fond ? Sommes-nous déjà en train de creuser ?

Notre déclaration liminaire est en ligne sur notre site Internet.

La Rectrice, en visio-conférence, car touchée par la Covid, n'a pas souhaité répondre à la plupart des déclarations à cause du contexte politique... 😞

Sur la question des SEGPA, elle nous a répondu que des réponses nous seront apportées à l'issue du groupe de travail académique... Et nous croyons avoir compris que sous la pression que nous exerçons depuis plusieurs semaines, il était envisagé que des PLP puissent faire partie du groupe de travail... A suivre...

Personnel administratif

Malgré la création de 5 collèges en Gironde qui ouvriront à la rentrée 2022, notre académie bénéficie de l'attribution de 10 emplois seulement... A noter des opérations de retraits et de transferts de postes qui n'apportent pas grand chose à la situation problématique...

Personnel de santé

Malgré la création des 5 collèges, un seul emploi d'infirmier est créé pour la rentrée ! Il est mis en place des postes à service partagé... Par exemple, le poste du LP Toulouse Lautrec à Bordeaux est supprimé et un poste à service partagé entre le LP et le collège du Haillan est créé. Le Rectorat nous a affirmé que cette décision n'avait aucune incidence sur la situation des personnels... Nos collègues apprécieront ! Dans le contexte sanitaire que nous connaissons depuis 2 ans, il s'agit bien évidemment de décisions injustifiables ! Gestion de la misère...

Personnel de laboratoire

Aucune création !

Personnel d'éducation

15 emplois définitifs de CPE sont créés. Cela faisait plus de 10 ans que nous réclamions des créations. Ces 15 créations sont insuffisantes, d'autant plus que seulement 10 seront effectives à la rentrée 2022. Oui, la Rectrice souhaite en conserver 5 sous le coude pour la rentrée 2023, de peur de ne pas être en mesure de fournir pour le collège du Barp et les lycées du Barp et de Créon. Gestion de la misère...

Professeurs documentalistes

Malgré les besoins récurrents, il y aura seulement 5 créations pour les 5 collèges...

DDFPT

Pas de création, puisque pas de création de lycée pour cette rentrée. Mais il a été réaffirmé les compléments de services pour 6 DDFPT :

- Le DDFPT du lycée Laure Gatet doit effectuer 17 heures au lycée Bertran de Born à Périgueux ;
- Le DDFPT du lycée Pré de Cordy doit effectuer 19,50 heures au LP à Sarlat ;
- Le DDFPT du LP de l'Estuaire doit effectuer 19,50 heures au lycée Jauffre Rudel à Blaye ;
- Le DDFPT du LP Marcel Dassault doit effectuer 19,50 heures au lycée Fernand Daguin à Mérignac ;
- Le DDFPT du LP Odilon Redon doit effectuer 19,50 heures au lycée à Pauillac ;
- Le DDFPT du lycée Albert Camus doit effectuer 19,50 heures au LP Pierre & Marie Curie à Mourenx.

Bien évidemment, connaissant les conditions de travail de nos collègues DDFPT, nous sommes une nouvelle fois intervenus pour tenter d'expliquer qu'il était absolument irresponsable de continuer à considérer qu'il était possible de demander toujours plus aux personnels, quels qu'ils soient... Et que les DDFPT de par leur fonction avaient tendance à ne pas refuser de faire... Et que le SNETAA-FO, seule organisation à se préoccuper du sort des DDFPT depuis de nombreuses années, était donc leur porte-voix ! Malgré tout, tant que les collègues accepteront cette surcharge de travail, alors notre action restera stérile...

Pour les assistants techniques, il y a aussi 2 situations à complément de service :

Entre le lycée Gaston Crampe et le LP Jean D'Arcet à Aire/Adour ;

Entre le LP Honoré Baradat (Pau) et le LP Hôtelier Haute Vue (Morlaas).

A noter la création de deux postes d'assistant technique au DDFPT :

- LP Condorcet à Arcachon ;
- Lycée Victor Louis à Talence.

Nous savons que de nombreux établissements souffrent du manque d'ATDDFPT. Nous devons œuvrer pour que tous les établissements, notamment les lycées hôteliers, soient dotés d'au moins un poste. Si nous pouvions avoir le soutien des autres organisations syndicales...

Cité scolaire Parentis

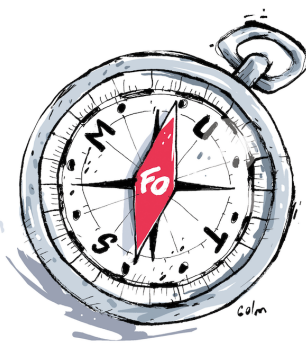
Le LP des Grands Lacs et le LGT Saint-Exupéry vont fusionner pour devenir un LPO. Nous avons été les seuls à nous y opposer en tenant compte du vote du Conseil d'Administration du LP... Celui du LGT s'était exprimé POUR sans visiblement trop s'en rendre compte...

AED

Quelques créations en nombre insuffisant d'autant plus si on tient compte de la création des 5 collèges !

Mouvement INTRA 2022 : Les dés sont presque jetés !

Le serveur SIAM a donc fermé le jeudi 31 mars à midi. Tous les collègues participant au mouvement INTRA devaient dès le 1^{er} avril télécharger via SIAM « l'accusé de réception ». Malheureusement, certains ont rencontré quelques difficultés techniques... Que dire ? C'est inadmissible, mais nous n'en sommes même plus étonnés... Il s'agissait d'une nouveauté... Il semble que pour certains la solution passe par l'utilisation du navigateur Firefox...



Cet « accusé de réception » doit être regardé avec attention, car parfois il comporte des erreurs ou des oublis. Tous les vœux sont encore modifiables. Ceux qui ont fait des vœux sur des postes spécifiques académiques doivent bien vérifier qu'en face de chacun d'eux, figure bien la mention « formation particulière » ou « ULIS ». Dans le cas contraire, il faut l'ajouter à la main.

Si certains barèmes paraissent erronés, alors il faut les corriger à l'encre rouge. Si tout est ok, alors il faut le transmettre, accompagné de tous les justificatifs, à son chef d'établissement qui est chargé d'envoyer les dossiers à la DPE au Rectorat de Bordeaux. Et la DPE doit les recevoir mardi 5 avril au plus tard ! Les délais sont encore une fois trop courts ! Pourquoi générer autant de stress chez les personnels ?!!? Il serait temps que l'Éducation nationale adopte une stratégie plus bienveillante à l'égard de ses agents ! Dans le secteur privé, beaucoup d'entreprises ont compris ces dernières années que la « maltraitance » des salariés avait un coût non négligeable.

Quoi qu'il en soit, même si nous devons nous plier aux règles en attendant de pouvoir les changer, comme nul n'est tenu à l'impossible, alors que ceux qui se retrouvent en difficulté pour transmettre leur dossier n'hésitent pas à nous le dire afin que nos militants puissent intervenir auprès de la DPE. Les services administratifs sont également victimes de ce mauvais management qui règne au sein de l'Éducation nationale et il est parfois nécessaire que nous prenions le temps d'échanger avec eux pour éviter des incompréhensions...

Les dés sont maintenant quasiment jetés. Mais les collègues doivent quand même inscrire dans leur agenda la date du **6 mai**, date à partir de laquelle ils devront consulter les barèmes arrêtés par les services de la DPE après étude de leur dossier. Ils auront alors **jusqu'au 18 mai minuit** pour demander d'éventuelles modifications des barèmes et vœux.

Pour calculer leur barème, nous invitons les collègues à utiliser **notre document** en ligne sur notre site Internet.

Le calendrier du mouvement est également en ligne sur notre site Internet. Nous le mettrons éventuellement à jour si nécessaire.

Les résultats devraient tomber le 17 juin. Nous en reparlerons...

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Mouvement des contractuels 2022

Depuis 2020, à cause de la loi dite de Transformation de la Fonction Publique, parmi nos collègues contractuels, seuls ceux qui sont en CDI peuvent participer à la campagne de recueil des vœux de mobilité. A noter que nos collègues Maîtres Auxiliaires sont également concernés. **La circulaire 2022** a été publiée le 31 mars. Vous la trouverez en ligne sur **notre site Internet**.

Le serveur « LILMAC » permettant à nos collègues non titulaires en CDI et MA de faire leurs vœux pour la prochaine rentrée scolaire ouvre donc ce jeudi 7 avril à 14h. Il fermera le jeudi 5 mai à midi (sauf problème pour les AR). Comme les années passées, les collègues doivent faire 6 vœux. L'un d'entre eux est obligatoirement un département et les 5 autres des communes ou **des zones (11 zones)**. Pour les collègues en CDD qui seront CDIés en cours d'année, ils devraient pouvoir émettre des vœux par courriels après leur CDIation.

Comme les deux années précédentes, il n'y aura donc pas de barème. La DPE nous avait affirmé que les collègues les plus anciens seraient affectés en premier... Et que la continuité pédagogique pour affecter les collègues qui le souhaiteraient dans le même établissement, bien évidemment dans la mesure du possible, serait prise en compte... Nous le savons maintenant, ces promesses n'ont absolument pas été tenues pour la rentrée 2021 ! Le traitement des affectations de nos collègues contractuels pour cette rentrée 2021 a été catastrophique ! On peut même dire qu'il n'a pas vraiment eu lieu... Les collègues ont été affectés au fil de l'eau parfois parce qu'ils ont eu la chance de téléphoner au bon moment et à la bonne personne... Parfois parce que nous sommes intervenus pour aider un adhérent un peu perdu...

Cette gestion des affectations de nos collègues contractuels est absolument inadmissible. Et ce n'est pas le travail des personnels gestionnaires de la DPE6 qui est mis en cause, mais bel et bien les nouvelles règles, ou plutôt l'absence de règles, de gestion. Les personnels administratifs ne sont plus en mesure de remplir correctement leur mission et les collègues contractuels sont alors maltraités ! Notre organisation réclame le retour au classement des dossiers par barème pour les CDI, mais aussi pour les CDD ! Cela signifie que nous demandons que tous puissent faire des vœux et qu'une Commission Consultative Paritaire Académique se tienne.

C'est pourquoi nous continuons à proposer à nos adhérents, en CDI et CDD, de nous retourner **une fiche syndicale de suivi**. Nos militants pourront ainsi continuer à suivre les dossiers de nos adhérents et intervenir afin d'éviter le plus possible d'être confrontés à des situations insupportables.

Et comme les années passées, nous rencontrerons les services de la DPE6 afin d'échanger sur chaque dossier.

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Pour rappel, voici l'adresse du serveur pour saisir les vœux :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>

Les accusés de réception arriveront dans les établissements le lundi 9 mai.

Brèves

AESH :

Notre organisation et la FCPE ont lancé une **pétition nationale** pour demander notamment l'augmentation des rémunérations de tous les AESH sur toute leur carrière, la prise en charge de tous les déplacements et la revalorisation les indemnités kilométriques, la garantie pour les AESH de la possibilité de travailler à temps complet, la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH, l'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions, le recrutement des AESH qui manquent pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement qui correspond pleinement à leurs besoins. Signez et faites signer la pétition ! Pour la télécharger et l'imprimer, cliquez ici.

Familles de métiers :

La dernière phase de ce pan de la transformation de la voie professionnelle a été mise en place à cette rentrée 2021. A notre grande surprise, il semblerait que la mise en place des familles de métiers n'ait pas vraiment posé de problème dans les établissements. Que cela soit le cas ou non, nous vous invitons à répondre à une enquête qui pourra servir de base de travail aux militants du SNETAA-FO Bordeaux en vue du prochain congrès national du SNETAA-FO en mai 2022 :

<https://forms.gle/xKBVDMYnEMjyKccS9>

RETRAITES,
LE RÉGIME TRÈS SPÉCIAL D'É. MACRON



EAFC :

La Rectrice de l'académie de Bordeaux a présidé le mardi 15 mars 2022 à Bordeaux le premier conseil de l'école académique de la formation continue (EAFC). Ce conseil a réuni les DASEN, les conseillers techniques, le DRRH, les corps d'inspection, l'INSPE et Réseau Canopé. Ces écoles sont censées incarner l'engagement 3 du Grenelle de l'éducation consistant à « Permettre à chacun de devenir l'acteur de son parcours professionnel » et l'engagement 12 visant à « Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante ». La Rectrice a expliqué que l'école était partie prenante de la feuille de route RH de l'académie et devait œuvrer à « développer une formation proposée en proximité des environnements professionnels, au plus près des besoins des personnels, et à renforcer les pratiques de collaboration »... 😬

Il s'agit en fait de la mise en œuvre du programme académique de formation (PAF) 2022-2023 ! Nos représentants ont participé le 31 mars à la réunion du deuxième conseil académique... Ils ont écouté la présentation des orientations de l'EAFC...

Agenda

Mardi 5 avril

Date limite de retour des dossier INTRA à la DPE

Du 6 au 22 mai

Affichage des barèmes du Mouvement INTRA

Du 16 au 20 mai

Congrès National du SNETAA-FO